

RECENSEMENT DE LA POPULATION

ÉVOLUTIONS : QUEL ÉCART PRIVILÉGIER ENTRE DEUX RECENSEMENTS ?

Le recensement de la population a été rénové à partir de 2004 en France pour fournir chaque année des résultats à partir des informations collectées lors des cinq enquêtes annuelles de recensement les plus récentes. Le dispositif présente les deux avantages suivants :

- disposer chaque année pour tout le territoire d'informations récentes sur l'ensemble des thèmes abordés par le recensement ;
- permettre le calcul d'évolutions, pour tout échelon du territoire, sur des périodes plus courtes que par le passé.

Les premiers résultats de ce recensement annuel portent sur le millésime 2006 (fondé sur les enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2008) et ont été diffusés en 2009. Depuis, les résultats des millésimes suivants sont produits et diffusés chaque année.

Le recensement rénové ne permet néanmoins pas de comparer des indicateurs sur une période courte (moins de 5 ans) pour des raisons méthodologiques, mais il permet un suivi des tendances à moyen terme (5 ans).

Les résultats des recensements rénovés ne se comparent correctement entre eux que sur des périodes d'au moins 5 ans. Pour une période plus courte, il est vivement conseillé de ne pas comparer deux recensements.

En raison du report de l'enquête annuelle 2021 (sauf à Mayotte) lié à la situation sanitaire de la Covid-19, les résultats des millésimes 2019 à 2023 doivent exceptionnellement être comparés avec ceux de millésimes antérieurs distants d'au moins 6 ans (pour plus de détail, voir encadré sur les conséquences du report de l'enquête annuelle de 2021).

Les résultats des recensements rénovés peuvent tous être comparés avec les recensements généraux dans la limite des changements de concepts intervenus entre les recensements. Ainsi, les résultats des recensements 2006 à 2010 ne peuvent être rapprochés entre eux mais peuvent être comparés aux résultats de 1999.

Sommaire

1 Les données utilisées par le recensement ne sont renouvelées que tous les cinq ans (sauf pour les recensements 2019 à 2023).....	2
Encadré : Conséquences du report de l'enquête annuelle de recensement 2021.....	2
2 Une partie des données fait l'objet d'un sondage.....	2
3 Les évolutions d'une année à l'autre sont parfois irrégulières.....	2
Encadré : Pour aller plus loin.....	3

1 Les données utilisées par le recensement ne sont renouvelées que tous les cinq ans (sauf pour les recensements 2019 à 2023)

La méthode du recensement est basée sur des cycles de collecte de 5 ans. Les données qui ont servi à calculer les populations de 2007 sont donc en partie les mêmes que celles qui ont servi à calculer celles de 2006. De ce fait, d'un point de vue technique, la comparaison 2006-2007 ne correspond pas exactement à l'évolution de la population entre 2006 et 2007. Les comparaisons sur les résultats du recensement rénové ne sont rigoureusement possibles que sur des périodes de 5 années au moins, donc à partir de la comparaison entre 2011 et 2006.

Le report de l'enquête annuelle de recensement de 2021 (hors Mayotte) lié à la situation sanitaire de la Covid-19 modifie la durée du cycle de recensement, qui passe temporairement à 6 ans. Cela a un impact sur les comparaisons entre deux recensements qui ne sont pertinentes que sur des périodes de 6 années au moins pour les recensements de 2019 à 2023 (cf. encadré).

Encadré : Conséquences du report de l'enquête annuelle de recensement 2021

Du fait de la situation sanitaire liée à la Covid-19, la collecte de l'enquête annuelle de recensement de 2021 a été reportée à 2022, à l'exception du territoire de Mayotte et du recensement des bateliers. De manière à continuer à publier les populations légales et les résultats statistiques, les méthodes de calcul ont été adaptées¹, ce qui a pour conséquence d'allonger temporairement d'une année la période de comparaison recommandée. Les résultats des millésimes 2019 à 2023 ne doivent être comparés qu'avec des résultats de millésimes antérieurs distants de 6 ans au moins. Par exemple, les résultats 2019 sont à comparer aux résultats 2013.

- La collecte des communes de moins de 10 000 habitants, initialement prévue en 2021, a été reportée en 2022. Cela entraîne un décalage d'un an de l'enquête de recensement pour toutes les autres communes de cette tranche de taille. Ainsi, les communes dont la collecte était prévue en 2022 seront recensées en 2023, celles de 2023 en 2024, etc. L'intervalle inter-censitaire sera temporairement de 6 ans au lieu de 5. En conséquence, les structures socio-démographiques des communes, qui n'évoluent pas entre deux enquêtes de recensement, resteront figées un an de plus.
- Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, la méthode adaptée s'appuie sur les quatre dernières enquêtes de recensement et sur une pseudo-enquête 2021 construite à partir des structures socio-démographiques de l'enquête 2016 pour remplacer l'enquête 2021 manquante. Les structures socio-démographiques de ces communes seront ainsi figées entre les millésimes 2018 et 2019.

2 Une partie des données fait l'objet d'un sondage

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus et, pour les variables spécifiques à l'exploitation complémentaire, dans les communes de moins de 10 000 habitants, les données du recensement sont construites à partir d'un échantillon de la population. Même si cet échantillon est important, il en résulte une marge d'incertitude : les évolutions entre deux résultats annuels sont souvent plus faibles que la marge d'incertitude de ces mêmes résultats². L'évolution apparente entre les deux chiffres n'est donc pas statistiquement significative d'une évolution réelle du phénomène mesuré.

¹ Pour plus d'informations, voir la fiche « Adaptation des méthodes de calcul des populations légales suite au report de l'EAR 2021 » à cette adresse : <https://www.insee.fr/fr/information/2383177>

² Le mode de calcul et d'interprétation de ces marges d'incertitude est détaillé dans la fiche thématique « La précision des résultats du recensement »

3 Les évolutions d'une année à l'autre sont parfois irrégulières³

Il n'y a aucune raison que l'évolution de la population d'un territoire soit régulière tous les ans. Plus un territoire est petit, plus il peut y avoir des variations d'effectif contrastées. La mise en service d'une résidence ou d'un lotissement, la destruction d'un ensemble immobilier, l'ouverture d'une maison de retraite peuvent conduire à des hausses exceptionnelles certaines années contrastant avec des stagnations, voire de baisses durant d'autres périodes.

Le recensement rénové permet la mise à disposition de données tous les ans, là où autrefois on avait des données tous les 7, 8 ou 9 ans. Il fournit des évolutions qui peuvent être irrégulières, avec éventuellement des hausses certaines années, suivies de baisses. Une évolution d'une année sur l'autre risque donc de ne pas être significative d'une véritable tendance. Il est donc déconseillé de la prendre en considération telle quelle.

Pour analyser la tendance véritable d'évolution d'un territoire, surtout petit, il faut regarder les évolutions sur plusieurs années. L'Insee préconise de comparer les résultats dans le temps en utilisant des périodes d'au moins 5 ans.

Encadré : Pour aller plus loin

Concernant les chiffres de population des communes

- Prenons le cas d'une petite commune enquêtée en 2004 et en 2009. Dans les résultats 2006, on a calculé sa population en rafraîchissant l'enquête de 2004 grâce aux données de la taxe d'habitation. Dans les résultats 2007, on a pris en compte les données de l'enquête de 2009, et on a calculé la population 2007 par interpolation entre la population de 2006 et celle de 2009. Le chiffre 2007 est plus actuel, puisqu'il se base sur une enquête exhaustive et récente, et à ce titre présente un intérêt nouveau par rapport au chiffre de 2006. Pour autant, l'écart entre les deux chiffres n'est pas forcément représentatif de l'évolution qui s'est produite au cours de l'année 2006 car il dépend de la qualité de la taxe d'habitation, pour décrire l'évolution réelle de la population entre 2004 et 2006, ainsi que de la régularité de l'évolution entre 2006 et 2009.
- Dans le cas d'une grande commune, les calculs de population prennent en compte le nombre de logements de l'année de référence (respectivement 2006 et 2007) et le nombre moyen de personnes par ménage mesuré au cours de 5 enquêtes. Le premier élément du calcul, le nombre de logements, correspond bien à l'évolution de la commune entre 2006 et 2007 (à ceci près que les situations aux 1^{ers} janvier sont des moyennes de situation aux 1^{ers} juillet les encadrant : en toute rigueur c'est donc une évolution annuelle moyenne sur deux ans). En revanche, pour le second paramètre, c'est la différence entre le nombre de personnes par ménage lors de l'enquête de 2004 et celle de 2009 qui va expliquer son évolution entre le calcul de 2006 (basé sur la période 2004-2008) et celui de 2007 (période 2005-2009). Cette différence correspond bien à une tendance démographique de la commune (en statistique, on parle de moyennes mobiles), mais elle ne correspond pas exactement à l'évolution qui s'est produite au cours de l'année 2006.

Concernant les données statistiques détaillées (effectifs par âge, par catégorie sociale, par activité...)

- Dans les petites communes qui ont réalisé un recensement en 2005, 2006, 2007 ou 2008, les évolutions entre les données des recensements 2006 et 2007 ne font que refléter l'évolution de la population municipale entre ces deux dates : tous les effectifs sont un peu plus élevés si la commune a gagné de la population, moins élevés si elle en a perdu, mais les structures (répartitions entre catégories) sont rigoureusement les mêmes, parce qu'il n'y a pas eu de nouvelle enquête.
- Dans les petites communes qui ont réalisé une enquête en 2004, puis en 2009, c'est la première qui était prise en compte dans les résultats du recensement 2006 et la seconde dans celui de 2007. Il peut donc y avoir des différences significatives entre les structures. Celles-ci reflètent

³ Le recensement n'a d'ailleurs pas vocation à rendre compte des évolutions conjoncturelles – voir la fiche thématique « *Interprétation des variables de nature conjoncturelle : l'emploi et le chômage* »

l'évolution de la commune entre les deux dates d'enquêtes.

- Dans les grandes communes, les évolutions de structure correspondent à la différence entre la somme des résultats des enquêtes 2004 à 2008 et la somme des résultats des enquêtes 2005 à 2009. Les écarts sont donc liés aux différences entre la collecte de 2004 et celle de 2009 : ils correspondent donc à une tendance annuelle moyenne estimée sur 5 ans (moyenne mobile) plus qu'à une évolution sur un an.